

<https://www.snetap-fsu.fr/Mobilite-generale-Hiver-2021.html>



Mobilité générale Hiver 2021

- Les Dossiers - Fonctionnement des EPL - Dotation ATLS - Dotation ATLS des lycées et mobilité générale -

Date de mise en ligne : samedi 30 octobre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Étape 3 : la saisine individuelle

Dans la note de service relative aux Lignes Directrices de Gestion (LDG) du 16 janvier 2020, le Ministère a indiqué que les priorités légales en matière de mobilité (handicap, rapprochement de conjoint...), ne seraient qu'un critère parmi d'autres.

Suite à l'instruction <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2021-711> de "la campagne de mobilité générale", tous les personnels souhaitant une mobilité sont donc invité.es à prendre contact avec leurs élu.es paritaires, dans le cadre de la procédure de signalement individuel **jusqu'au 6 décembre 2021 inclus** afin de défendre leur droit à cette mobilité et le cas échéant, la prise en compte de leur priorité légale.

Retrouvez [vos élu.es paritaires ici](#)

[Lire ici](#) les positions de la [FSU](#) lors de la mise en place de la nouvelle procédure de mobilité. **La FSU avait tout particulièrement dénoncé le fait que les priorités légales comme le rapprochement de conjoint ou le handicap ne sont finalement qu'un critère parmi d'autres.** Le chef de service recruteur chargé d'estimer « l'adéquation de l'agent au poste » (sic !) n'est pas tenu de recevoir un agent bénéficiant d'une priorité légale et cela sans motif explicite et la décision finale du ministère n'est pas tenue par le respect de ces priorités légales... préférant garder toute liberté « pour les besoins du service » !

Étape 2 : la liste des postes

[Mobilité générale d'hiver 2021, la procédure, les postes](#)
[Publish at Calameo](#)

Attention : rappel, cette mobilité d'hiver 2021 ne concerne pas les postes [ATLS](#) dans les établissements. En revanche, des personnels d'[EPLEFPA](#) souhaitant muter dans un autre service du MAA doivent suivre cette procédure.

Étape 1 : le calendrier de la campagne

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Le calendrier Hiver 2021**

RAPPEL : Depuis la précédente campagne d'automne/hiver 2020, les personnels ATLS souhaitant demeurer dans l'[EAP](#), participeront uniquement à la mobilité générale de printemps avec une prise de fonction au 1er septembre afin de coller le plus possible au calendrier de l'année scolaire.